



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

## VILLE D'HERBIGNAC



## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

### SUIVI DU PROJET :

**Structure de pilotage :** Comité de pilotage du PEDT

**Composition de la structure de pilotage :** **M. NOEL-RACINE** – Maire ; **M. MARCHAND** – Maire Adjoint Aménagement du Territoire - Urbanisme - Habitat - Développement durable ; **Mme LELECQUE** – Maire Adjoint Vie scolaire - Enfance - Jeunesse ; **Mme CHASSE** – Maire Adjoint Solidarité – Vie sociale – Petite Enfance ; **Mme JUS-LANGLOIS** – Maire Adjoint Culture – Tourisme ; **M. CADIET** – Maire Adjoint Vie associative – Sports – Loisirs ; **Mme VIGNARD** – Directrice Générale des Services ; **Mme CHAMPION** - Directrice Pôle Solidarité-Enfance-Education ; **M. FRERE** – Responsable Education Jeunesse

**Coordination du projet assuré par :** M. FRERE

**Modalités de pilotage:** **comité de pilotage** (pilotage, suivi, validation des actions du PEDT en interne de la municipalité), **comité technique du PEDT** (suivi opérationnel du PEDT, préparation des comités de pilotage), **coordinateur projet** (suivi de l'application du PEDT et animation du comité technique)

### ÉDITORIAL

La municipalité d'Herbignac souhaite maintenir une politique enfance jeunesse cohérente et coordonnée en poursuivant son action éducative par le renouvellement de son Projet Educatif De Territoire.

Ce nouveau projet est issu de **l'expérience et du bilan** des 3 dernières années et traduit la volonté de la commune de continuer à proposer aux enfants et adolescents du territoire **une offre éducative et pédagogique de qualité**.

**Ainsi, la commune va maintenir le choix de prendre en considération la notion d'éducation dans son acception la plus large**, c'est-à-dire constituée par « *l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses, qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent à la création et au développement de sa personne* ».

Les partenaires impliqués dans l'éducation des enfants et des jeunes sont multiples : au-delà de l'école, il s'agit de **reconnaitre l'investissement éducatif des parents, mais également des associations sportives et de loisirs, des collectivités et établissements publics, etc.**

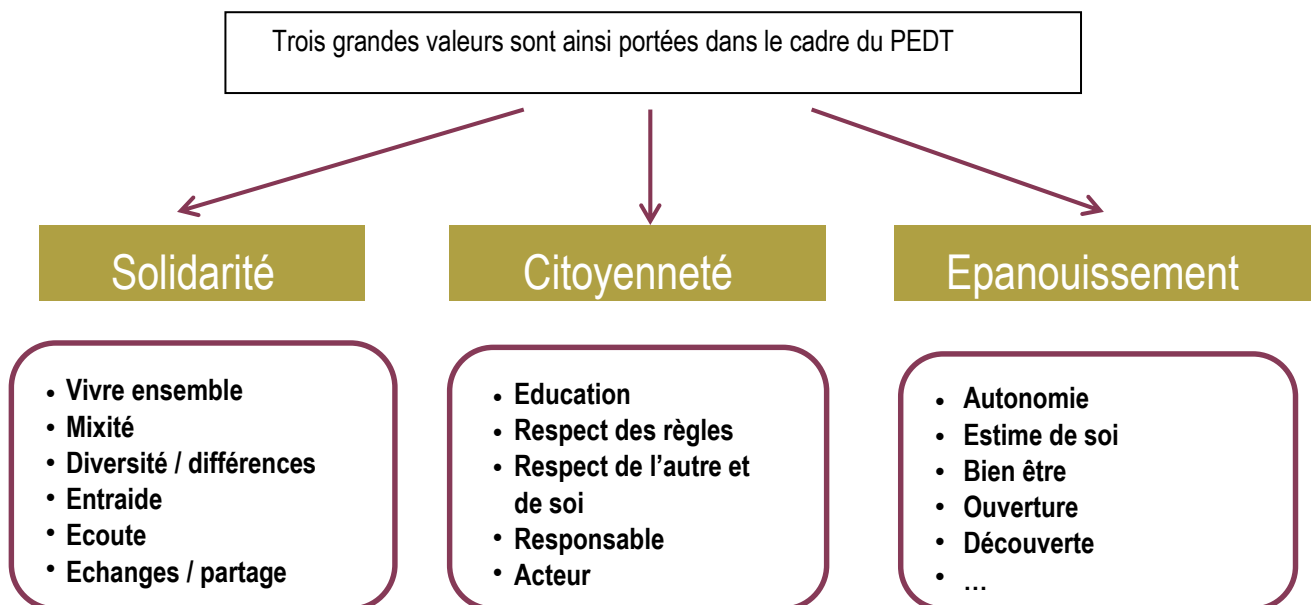
## II. PRINCIPES ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PEDT

### A. LES AMBITIONS ÉDUCATIVES SOCLES ET LES OBJECTIFS ATTENDUS

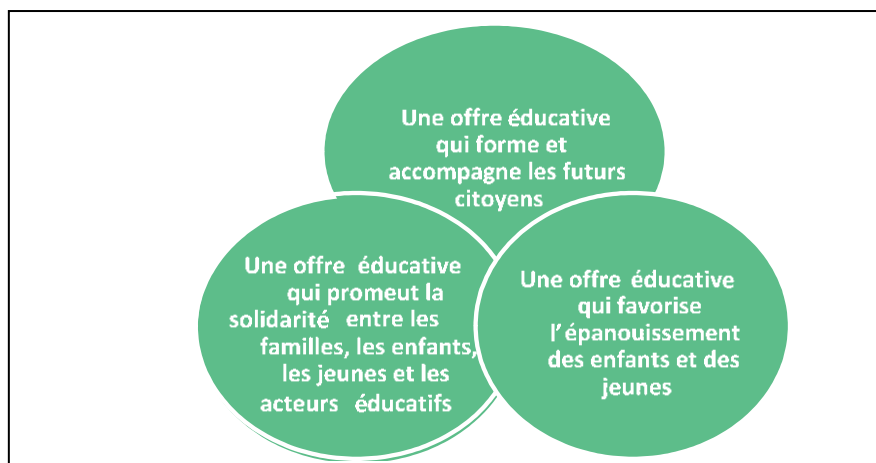
#### LES AMBITIONS ÉDUCATIVES SOCLES DU PEDT

Tout projet éducatif (parental, local, associatif...) suppose une volonté de transmettre et de promouvoir certaines valeurs (partage, autonomie, ouverture, découverte, engagement, solidarité...). Ces valeurs conduisent à affirmer des ambitions éducatives.

La commune d'Herbignac, par le biais de son PEDT, affirme et défend diverses ambitions éducatives fortes qui ont pour objectif de structurer sa politique Enfance - Jeunesse.



Ces valeurs ont abouti à la définition de **trois grandes ambitions** pour l'offre éducative proposée sur la commune Herbignac :



### ➡ Une offre éducative qui favorise l'épanouissement des enfants et des jeunes

La politique Enfance-Jeunesse, que la commune d'Herbignac souhaite porter, doit permettre à **chaque enfant et chaque jeune de s'épanouir dans un environnement sécurisant et adapté**. La commune affirme ainsi la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge, de leur personnalité en tant que « personne en devenir ». L'objectif est également de permettre à l'enfant et au jeune d'avoir des repères (visuels, règles de vie, personnes référentes...) et de mettre en œuvre toutes **les conditions nécessaires pour favoriser la découverte de nouvelles activités, de nouvelles pratiques, pour susciter sa curiosité et son intérêt mais également son imagination et sa prise d'initiatives**.

### ➡ Une offre éducative qui forme et accompagne les futurs citoyens

Les acteurs éducatifs présents sur la commune d'Herbignac **contribuent au développement de l'enfant et du jeune et à l'apprentissage de leur citoyenneté**. Par le biais du PEDT, les acteurs ont l'ambition de proposer un accompagnement qui permette **d'initier des démarches participatives** dans le but d'amener les enfants et les jeunes à s'exprimer, à porter des projets et à devenir les citoyens de demain.

### ➡ Une offre éducative qui promeut la solidarité entre les familles, les enfants, les jeunes et les acteurs éducatifs

L'**enjeu de solidarité et de coordination des actions éducatives** est fortement porté par l'ensemble des acteurs éducatifs. Pour le PEDT d'Herbignac, cette ambition implique en particulier la nécessité de renforcer le travail ensemble et de disposer d'outils adaptés permettant de piloter la politique Enfance Jeunesse et de la faire vivre dans le temps.

### CONTINUITE DE L'ACTION EDUCATIVE / RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

Le Projet Educatif de Territoire défend ainsi **trois objectifs pédagogiques socles partagés** par les acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire auprès des enfants, des jeunes et des familles :

#### ❖ Rendre l'enfant et le jeune acteur de son parcours éducatif

Si les acteurs éducatifs doivent accompagner les enfants qui grandissent, ils devront également, au moment voulu, pouvoir les laisser grandir. L'image correspondante, « prendre et lâcher la main », induit un apprentissage de la responsabilité, de l'objectivité et de l'autonomie. Les acteurs éducatifs souhaitent par le biais du PEDT mettre **l'enfant et le jeune au cœur de l'action éducative**, acteur de son évolution et de son épanouissement.

Pour cela, la communauté éducative s'entend pour amener les enfants et les jeunes à s'exprimer, se responsabiliser et participer activement au développement de cette offre. Cet objectif sera atteint en rendant **l'enfant et le jeune acteur de ses loisirs**, les enfants seront directement impliqués dans le choix de leurs activités et en développant des outils d'expression dédiés (réunion d'enfants sur les temps d'APS et d'ALSH, conseil des jeunes) afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient forces de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant et au jeune **d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective** afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque jeune à avoir une vie individuelle dans la société, et de les sensibiliser aux valeurs de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

Il apparaît également nécessaire pour les acteurs éducatifs de valoriser les initiatives de l'enfant et du jeune pour changer le regard/la vision du jeune (valorisation de la production des enfants et des jeunes par le biais de manifestations festives, ludiques). La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif.

#### ❖ Favoriser l'ouverture et la découverte de la société

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les activités éducatives déployées dans le cadre du PEDT ont également pour objet de développer chez les enfants et les adolescents de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école.

Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et du jeune et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. L'objectif étant de sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte de la culture, du patrimoine culturel et naturel qui l'entoure, de le sensibiliser aux pratiques sportives et aux valeurs qu'elles inspirent mais également de les amener à participer à des actions interculturelles et intergénérationnelles.

Favoriser l'ouverture des enfants et des jeunes nécessite également de mettre en place l'ensemble des conditions pour permettre à tous les enfants, jeunes et familles du territoire d'avoir un égal accès à l'offre déployée (offre éducative, temps libres, offre culturelle, offre sportive...). Les interventions sur le temps scolaire et la mise en place des TPE, sont un moyen de répondre à cet objectif. Mais les obstacles peuvent également être de nature physique. Les particularités géographiques du territoire ont un impact sur l'accès des enfants et des jeunes aux différentes infrastructures et équipements proposés.

Il s'agit donc de réfléchir dans le cadre du PEDT à des outils permettant aux enfants et aux jeunes plus isolés de bénéficier de l'offre en facilitant leurs transports vers les offres et en amenant l'offre à eux.

Par ailleurs, les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont également recherchées.

### ❖ **Fédérer les acteurs éducatifs autour de l'enfant et du jeune**

L'enfant est amené à s'épanouir et à se construire sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec divers acteurs (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent donc la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Il s'agit donc par le biais du PEDT de mettre en place les outils nécessaires pour faire en sorte que les divers acteurs se connaissent et se rencontrent davantage, puissent travailler ensemble régulièrement sur des projets communs ou bien partager des expériences formatrices. Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT seront notamment des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Il sera également important de favoriser l'implication et l'association des familles. La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative.

Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif.

Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comités de pilotage, comités d'usagers, conseils d'administration...) des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif.

## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

### B. LES ACTEURS ASSOCIÉS AU PROJET

#### LES SERVICES DE LA VILLE

Dans le cadre de ce PEDT, plusieurs services sont associés et seront amenés à travailler ensemble pour faire vivre ce PEDT et mettre en place les actions définies dans le cadre du projet :

- **Les agents de la Direction Solidarité-Enfance-Education** de la commune comprenant les agents du Multi Accueil Le Malin Mulo, du Relais d'Assistant Maternel Intercommunal, du service Education-Jeunesse : Atsem, Agents polyvalents, Agents d'animation, Agents de la restauration
- **Les agents de la Direction Action culturelle lecture publique** / Espace Culturel François Mitterrand
- **Les agents des autres services municipaux** / Police municipale, espaces verts, services techniques

#### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ASSOCIÉS

- **Education Nationale** : Inspection Académique, directions d'école, de collèges et de lycées, enseignants, Assistants de Vie scolaire
- **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**
- **Caisse d'Allocations Familiales 44** : conseiller technique
- **Département 44**
- **Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique** : transports, gestion des équipements sportifs et culturels tels que le Conservatoire

#### RICHESSSE DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

- **22 Associations sportives**
- **32 Associations culturelles / artistiques et de loisirs**
- **Association d'accompagnement spécialisé** : Mission locales

#### AUTRES PARTENAIRES

Les enfants, les jeunes, les familles et les représentants de parents d'élèves sont des acteurs centraux du PEDT (Amicale Laïque, Association des Parents de l'Enseignement Public, Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre).

L'ensemble des outils mis en place a pour objectif de les positionner au cœur du projet et de les impliquer aux différentes étapes d'évolution du PEDT qui structure la politique Enfance Jeunesse du territoire.

### C. L'ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le PEDT présenté ici respecte la cohérence des dispositifs d'ores et déjà élaborés et portés par la Municipalité. Il s'articule notamment avec le **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** signé entre la commune et la CAF Loire-Atlantique.

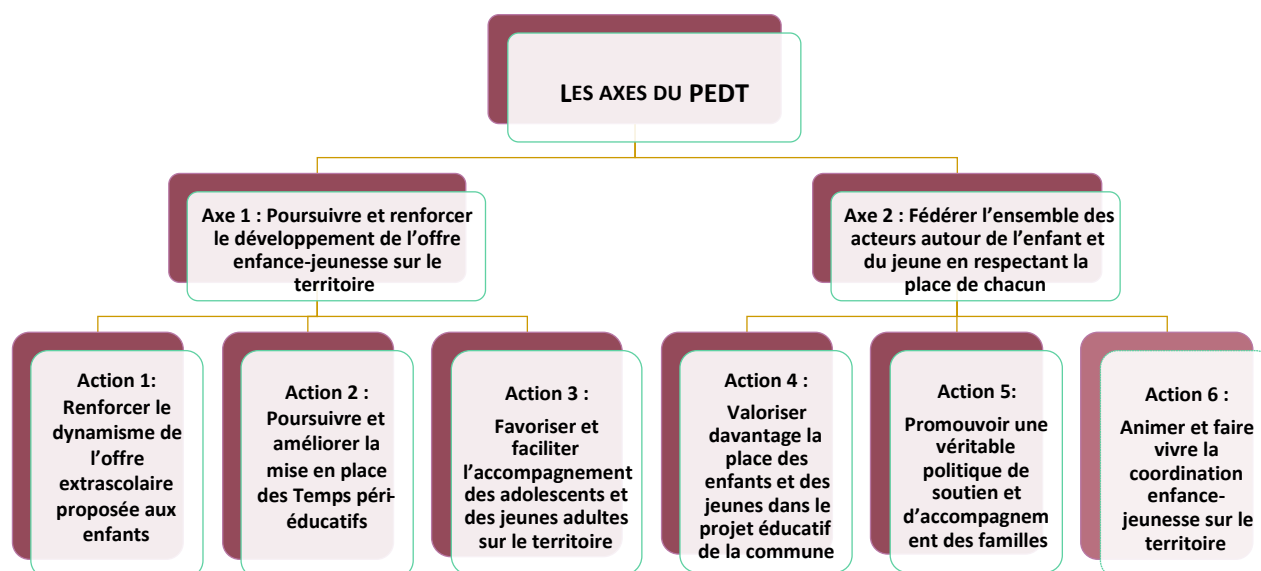
Une articulation sera également proposée avec les établissements scolaires en lien avec l'élaboration des nouveaux projets d'écoles.

### III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT : ACTIONS DEVELOPPÉES ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le contenu du PEDT a été retravaillé avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire auprès des enfants et des jeunes et conforte les deux grands axes de travail définis précédemment :

- ➡ Poursuivre et renforcer l'offre actuellement proposée aux enfants et aux jeunes Herbignacais
- ➡ Fédérer une véritable coordination autour de ces publics en veillant à bien respecter la place et le rôle de chacun.

Le schéma ci-dessous synthétise les **différentes actions validées** par le comité de pilotage et ont été déployées dans le cadre du PEDT. Chaque piste d'action évoque le public ciblé, les objectifs à atteindre, les acteurs mobilisés, les étapes nécessaires et les points de vigilance:





### A. AXE DE TRAVAIL 1 : POURSUIVRE ET RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ENFANCE-JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

#### **ACTION 1 : RENFORCER LE DYNAMISME DE L'OFFRE EXTRASCOLAIRE PROPOSEE AUX ENFANTS**

<b>Public concerné</b>	Enfants herbignacais âgés de 3 à 11 ans Jeunes enfants âgés de moins de 3 ans fréquentant le RAM et le multi accueil
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une offre extrascolaire de qualité, plus lisible sur le territoire et davantage cohérente avec les autres projets développés</li> <li>• Proposer une offre d'animation dynamique qui favorise l'éveil et la découverte d'activités par les enfants</li> </ul>
<b>Modalités opératoires</b>	<p><b><i>Retravailler le projet pédagogique de l'ALSH en lien avec les équipes, les valeurs promues dans le cadre du PEDT et les projets des autres acteurs du territoire: UFCV Maison des jeunes, projets d'école...</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité des accueils de loisirs             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Accueil périscolaire et ALSH déclarés DDCS et soumis aux règles des ACM (le temps du mercredi midi de 12h00 à 12h45 mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires n'est pas déclaré, c'est un temps de garderie)</i></li> <li>- <i>Qualification des personnels, formation BAFD pour une animatrice en cours, formations spécifiques avec CAP Atlantique</i></li> <li>- <i>Respect des taux d'encadrements en lien avec le PEDT</i></li> <li>- <i>Dispositif du « plan mercredi » sous réserve de l'organisation du temps scolaire,</i></li> <li>- <i>Accueillir les enfants porteurs de handicap</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Maintenir les propositions d'accueil pour les enfants et pour répondre aux besoins des familles sur les temps d'APS et d'ALSH</i></li> <li>• <i>Poursuivre la formation des animateurs</i></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>○ Mettre en place des temps de travail entre la direction et les équipes en lien avec la coordinateur Enfance-Jeunesse ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Temps de travail hebdomadaire avec le directeur de l'ALSH</i></li> <li>- <i>Répartition des 80 heures de réunion établie en début d'année (meilleure lisibilité sur l'année, suivi des plannings horaires)</i></li> <li>- <i>Appropriation et définition du nouveau Projet pédagogie et du PEDT</i></li> </ul> </li> <li>○ Accompagner les équipes dans la formalisation de projets d'activité : engager des cycles de formation plus fréquents ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Formaliser les fiches projets et actions</i></li> <li>- <i>Fixer des objectifs facilement évaluable en lien avec les différents projets : PEDT / Projet d'école / Projet pédagogique</i></li> <li>- <i>Accompagner et inciter les agents vers des formations proposées par le CNFPT</i></li> <li>- <i>Développer les formations à l'échelle du territoire de Cap Atlantique</i></li> </ul> </li> </ul>

## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prévoir les modalités d'évaluation des projets d'activité et du projet pédagogique.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Outils d'analyse et de pratique à finaliser et à optimiser</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Encourager davantage les passerelles éducatives avec les acteurs du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passerelle avec le Multi accueil et le Ram             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'expérience et le regard des professionnels de la petite enfance vont être partagés avec les animateurs pour qu'ils puissent appréhender différemment la notion d'accueil des plus petits</i></li> </ul> </li> <li>○ Passerelle avec la maison des jeunes             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La passerelle avec la maison des jeunes fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ALSH Kerloupiots et permettent au plus grands de découvrir une structure différente et de connaître les animateurs de la maison des jeunes.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Renforcer le lien et la communication avec les familles</b> du territoire pour favoriser une meilleure connaissance des activités développées et une meilleure implication des familles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposer la mise en place de temps festifs             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Temps fort par école mis en place en fin d'année scolaire pour clôturer le temps de TPE</i></li> <li>- <i>Animation festive autour de Noël sur le parvis de la mairie pour faire découvrir les activités mises en place durant le temps des TPE et participer à la décoration du parvis avec le service des espaces verts</i></li> <li>- <i>Sur le temps d'APS et de TPE, les enfants et les animateurs participent à la fabrication des décors et contribuent à la réussite de la fête des écoles</i></li> </ul> </li> <li>○ Développer/pérenniser et encourager la tenue d'un blog au sein de l'ALSH             <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Rendre plus lisibles et visibles les actions et projets mis en place par l'ALSH Kerloupiots</i></li> <li>● <i>Associer les enfants et positionner un animateur référent sur ce projet.</i></li> <li>● <i>Création d'un journal durant le temps des TPE</i></li> </ul> </li> </ul>
<b>Acteurs mobilisés</b>	ALSH Kerloupiots (pilote), Relais d'Assistants Maternels Intercommunal, Multi Accueil Le Malin Mulot, Ecole René Guy CADOU et Marie PAPE-CARPANTIER, Espace Culturel François Mitterrand, associations du territoire...
<b>Points de vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'organiser des temps de travail pour les équipes et partenaires sur les différents projets ;</li> <li>• Mobilisation nécessaire du personnel pour faire vivre les passerelles éducatives.</li> </ul>

## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

### ACTION 2 : POURSUIVRE ET AMELIORER LA MISE EN PLACE DES TEMPS PERI-EDUCATIFS

<b>Public concerné</b>	Enfants herbignacais âgés de 3 à 11 ans scolarisés au sein de l'école René Guy Cadou et de l'école Marie Pape Carpentier																																																
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le bien-être et l'épanouissement de l'enfant</li> <li>• Mettre en place des actions permettant de garantir la qualité de l'accompagnement des enfants sur les différents temps éducatifs ;</li> <li>• Structurer les différents temps de vie de l'enfant à l'aide d'outils de suivis clairs et partagés.</li> </ul>																																																
<b>Modalités Opératoires</b> Année scolaire 2018-2019	<p><b>Contexte : Le conseil municipal réuni le 8 décembre 2017 a voté pour un retour de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019.</b></p> <p><b>L'équipe éducative de l'école Marie PAPE-CARPANTIER, les animateurs et les Atsem ainsi que le sondage effectué par l'association de parents d'élèves confortent le choix de la collectivité. <u>Seule</u>, l'équipe éducative de l'école René Guy CADOU a souhaité conserver l'organisation scolaire sur 9 demi-journées.</b></p> <p><b>L'école privée Ste Marie n'a jamais mis en place la réforme des rythmes scolaires et a maintenu son organisation scolaire sur 4 jours.</b></p> <p><b>Après différente concertation, l'organisation des Temps péri éducatifs a été validée par le DASEN le 6 juin 2018 :</b></p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Ecole Marie PAPE-CARPANTIER</th> <th>TPE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td>13h30 / 16h30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td>13h30 / 15h00</td> <td>15h00 / 16h30</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td>13h30 / 16h30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td>13h30 / 15h00</td> <td>15h00 / 16h30</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Ecole René Guy CADOU</th> <th>TPE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>9h00 / 12h15</td> <td>13h45 / 15h00</td> <td>15h00 / 16h30</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>9h00 / 12h15</td> <td>13h45 / 16h30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>9h00 / 12h00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>9h00 / 12h15</td> <td>13h45 / 16h30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>9h00 / 12h15</td> <td>13h45 / 15h00</td> <td>15h00 / 16h30</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'un projet nouveau construit avec l'ensemble de l'équipe</i></li> <li>- <i>Changement des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019, organisation des TPE sur 2 fois 1h30</i></li> <li>- <i>Maintien du taux d'encadrement lié à la mise en place du PEDT 1 animateur pour 14 enfants de - de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans</i></li> <li>- <i>Temps de travail par école pour redéfinir les espaces partagés, identifier les savoirs et les envies des animateurs et atsem, lister les besoins en matériels et en formation</i></li> <li>- <i>Intégration d'intervenants spécifiques : Relaxation, Education nutritionnelle, aikido pour les maternelles, Activités circassiennes, Découverte musicale</i></li> <li>- <i>Planning par cycle /afficher avec la photo des animateurs et le contenu de leurs temps d'animation</i></li> <li>- <i>Prise en compte du temps de sieste pour les enfants de la petite section</i></li> </ul> </p>	Ecole Marie PAPE-CARPANTIER			TPE	Lundi	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30		Mardi	9h00 / 12h00	13h30 / 15h00	15h00 / 16h30	Mercredi	9h00 / 12h00			Jeudi	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30		Vendredi	9h00 / 12h00	13h30 / 15h00	15h00 / 16h30	Ecole René Guy CADOU			TPE	Lundi	9h00 / 12h15	13h45 / 15h00	15h00 / 16h30	Mardi	9h00 / 12h15	13h45 / 16h30		Mercredi	9h00 / 12h00			Jeudi	9h00 / 12h15	13h45 / 16h30		Vendredi	9h00 / 12h15	13h45 / 15h00	15h00 / 16h30
Ecole Marie PAPE-CARPANTIER			TPE																																														
Lundi	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30																																															
Mardi	9h00 / 12h00	13h30 / 15h00	15h00 / 16h30																																														
Mercredi	9h00 / 12h00																																																
Jeudi	9h00 / 12h00	13h30 / 16h30																																															
Vendredi	9h00 / 12h00	13h30 / 15h00	15h00 / 16h30																																														
Ecole René Guy CADOU			TPE																																														
Lundi	9h00 / 12h15	13h45 / 15h00	15h00 / 16h30																																														
Mardi	9h00 / 12h15	13h45 / 16h30																																															
Mercredi	9h00 / 12h00																																																
Jeudi	9h00 / 12h15	13h45 / 16h30																																															
Vendredi	9h00 / 12h15	13h45 / 15h00	15h00 / 16h30																																														

## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Activités Pédagogiques Complémentaires :</i><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Ecole RGC sur le temps des TPE de 15h00 à 15h45</i></li><li>▪ <i>Ecole MPC le matin de 8h15 à 9h00</i></li></ul></li><li>- <i>Possibilité de sortir de l'école : espace culturel / complexe sportif / autour des écoles, Epahd</i></li><li>- <i>Equilibre recherché dans les propositions d'activités faites aux enfants (manuelles, sportives, culturelles, scientifiques, temps pour jouer...</i></li><li>- <i>Choix des activités pour les enfants / activités par niveau</i></li><li>- <i>Inscription à la journée par le biais du portail famille ou de la fiche disponible sur le site de la mairie</i></li></ul> |
|--|---|

**ACTION 3 : FAVORISER ET FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES SUR LE TERRITOIRE**

<b>Public concerné</b>	<b>Adolescents et jeunes adultes âgés de 10 à 20 ans</b>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux adolescents et jeunes du territoire d'avoir accès à une offre d'information et d'accompagnement bien repérée ;</li> <li>• Renforcer les liens avec les acteurs intervenants auprès des adolescents et des jeunes et la connaissance des actions déployées sur le territoire pour ce public.</li> </ul>
<b>Modalités opératoires</b>	<p><b>Soutenir une offre d'animation et d'accompagnement adaptée aux attentes des adolescents du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Identification de la maison des jeunes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Lieu qui semble bien identifier par tous (familles et jeunes) installation d'un panneau extérieur</i></li> <li>- <i>Concevoir une signalétique type oriflamme + banderole/bannière lors d'évènements (tournois sportifs, distributions de programmes dans les collèges, Marché des Potiers, lundis du jeu, etc.)</i></li> <li>- <i>Rassemblement des deux structures club junior et espace jeunes dans le même bâtiment,</i></li> </ul> </li> <li>○ Consulter les jeunes sur leurs attentes en matière d'activités, d'animation, de conduite de projets ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'un questionnaire</i></li> <li>- <i>Redynamiser le conseil des jeunes en collaboration avec le conseil des sages.</i></li> <li>- <i>Présence hebdomadaire dans le collège public Jacques Prévert et le collège privé St Joseph</i></li> </ul> </li> <li>○ Proposer sur le territoire des activités adaptées et accessibles aux préadolescents (10-14 ans), aux adolescents et aux jeunes adultes par le biais du club juniors et de l'espace jeunes             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Activités proposées les mercredis après-midi, 3 soirs en semaine mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30</i></li> <li>- <i>Programme d'animation à chaque période de vacances.</i></li> <li>- <i>Possibilité d'accompagnement individuel adapté à la demande.</i></li> <li>- <i>Partenariat constant avec la commune de la maison des jeunes de St Lyphard</i></li> <li>- <i>Mise en place d'un partenariat avec Lila Transport pour le déplacement des jeunes</i></li> <li>- <i>Développer les actions « Hors les murs », aller à la rencontre des jeunes</i></li> </ul> </li> <li>○ Développer des actions de communication et créer davantage de liens avec les collèges de la commune (exemple : présentation de l'offre déployée aux collégiens sur le temps du midi) ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'une intervention sur le temps méridien toutes les semaines : les jeudis du jeu au collège Jacques Prévert et le mardi au collège St Joseph</i></li> </ul> </li> </ul>

## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place des actions fédératrices : par exemple, une journée à destination des jeunes pour faire découvrir l'offre et mettre en avant les jeunes ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Imaginer et concevoir une journée festive</i></li> <li>- <i>Echanger davantage en intercommunalité autour des projets jeunesse pour amener les jeunes à s'ouvrir vers l'extérieur</i></li> </ul> </li>   <li>○ A terme, un Espace d'Information Jeunesse avec une permanence PIJ dédiée et une personne référente (insertion, mobilité en lien avec Réseau Cap Atlantique, Santé en lien avec le Point Santé Jeunes de Guérande...) A terme, peut-être des permanences de partenaires institutionnels ou associatifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mission locale</i></li> <li>- <i>la MDA de Saint-Nazaire</i></li> </ul> </li> </ul>
<b>Acteurs mobilisés</b>	Maison des jeunes UFCV, Service Education-Jeunesse, conseil des sages, partenaires associatifs, partenaires institutionnels (CAF...), espace culturel
<b>Points de vigilance</b>	Redéfinir les besoins de la tranche d'âge des 14 / 17 ans en terme d'accueil et de mise en place d'actions Suivi des données qualitatives et quantitatives avec le prestataire

### B. AXE DE TRAVAIL 2 : FEDERER L'ENSEMBLE DES ACTEURS AUTOUR DE L'ENFANT ET DU JEUNE EN RESPECTANT LA PLACE DE CHACUN

#### ACTION 4 : VALORISER DAVANTAGE LA PLACE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LE PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE

<b>Public concerné</b>	Enfants et adolescents herbignacais âgés de 6 à 18 ans
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les besoins des jeunes, leurs centres d'intérêt</li> <li>• Connaître les attentes des adolescents afin de proposer des projets d'animation pouvant mobiliser les jeunes de la commune</li> <li>• Permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer</li> </ul>
<b>Modalités opératoires</b>	<b>Mettre en place des outils pour renforcer la connaissance des besoins et attentes des jeunes et les amener à s'exprimer :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Proposer la mise en place d'une enquête via la transmission d'un questionnaire à déployer en lien avec les collèges et la maison des jeunes             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Relance d'un questionnaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <i>Besoin en termes d'ouverture (période scolaires, périodes vacances),</i></li> <li>❖ <i>activités proposées / tarifs : correspond à la demande</i></li> <li>❖ <i>activités familles : propositions d'animation à destination des parents</i></li> <li>❖ <i>communication : mail/ site de la mairie/ plaquettes : ce qui est utilisé</i></li> <li>❖ <i>Suggestions éventuelles</i></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>○ Renforcer le lien et organiser des rencontres avec les adolescents             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Création d'un flyer : identification de la structure / des animateurs / des périodes d'ouverture</i></li> <li>- <i>Valoriser l'initiative portée par le conseil des sages et la maison des jeunes :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Présentation des projets du conseil des jeunes</i></li> <li>▪ <i>Mise en place de temps de rencontre avec le conseil des sages et /ou les instances de la collectivité pour échanger sur les sujets d'actualité communale, territoriale, nationale et internationale</i></li> </ul> </li> <li>- <i>Inviter les jeunes à être acteur (projet individuel et/ou collectif), participation à un conseil municipal....</i></li> <li>- <i>Développer les actions « hors les murs » / aller à leur rencontre</i></li> </ul> </li> </ul>
<b>Acteurs mobilisés</b>	Maison des jeunes UFCV (pilote), Service Education-Jeunesse, partenaires associatifs, partenaires institutionnels CAF...), espace culturel

### **ACTION 5 : PROMOUVOIR UNE VERITABLE POLITIQUE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

<b>Public concerné</b>	Familles herbignacaises
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer aux familles une information centralisée et des démarches administratives facilitées ;</li> <li>• Améliorer la lisibilité de chacun des intervenants auprès des familles ;</li> <li>• Accompagner et revaloriser les parents dans leur fonction éducative ;</li> <li>• Créer du lien social et favoriser les échanges entre les professionnels et les familles ;</li> </ul> <p>Proposer un projet structuré autour de l'accompagnement à la parentalité en travaillant sur des actions/manifestations/temps d'échanges adaptés aux attentes des familles et à leurs disponibilités.</p>
<b>Modalités opératoires</b>	<p><b>Renforcer l'information des familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Mise en place d'un livret Education Enfance Jeunesse / fiche pratique par secteur à actualiser et à faire évoluer :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>RAM Relais d'Assistant(e) Maternel(le)s</i>   - <i>Accueil Jeunes</i></li> <li>- <i>Multi accueil Le Malin Mulot</i>   - <i>Etablissements scolaires</i></li> <li>- <i>APS ALSH Kerloupiots</i>   - <i>Espace Culturel François Mitterrand</i></li> <li>- <i>Temps Péri Educatifs</i>   - <i>Contacts Utiles</i></li> </ul> </li> <li>○ <b>Dénomination de certaines structures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le centre de loisirs a été nommé Alsh Kerloupiots</i></li> <li>- <i>La maison des enfants devient la maison des jeunes</i></li> <li>- <i>Renforcer la signalétique en lien avec le plan de jalonnement de la collectivité</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Faciliter l'accès à l'offre petite enfance-enfance-jeunesse pour l'ensemble des familles du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'un portail famille pour la rentrée 2018/2019, accessible à partir du site de la commune</i></li> <li>- <i>Tarifcation avec un taux d'effort : coefficient multiplicateur appliqué au quotient familial CAF de chaque foyer, permettant de déterminer le tarif de la prestation. Chaque famille paiera ainsi les services municipaux proportionnellement à ses revenus, dans les limites d'un plancher et d'un plafond.</i></li> <li>- <i>Mettre à disposition les projets d'animation (site internet et portail famille)</i></li> <li>- <i>Objectif à terme d'un logiciel unique</i></li> </ul> <p><b>Engager une réflexion sur les modalités d'appui et de soutien des familles dans leur rôle de parent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Renforcer la place des familles au sein des structures (présentation des projets, moments festifs, échanges de savoirs...)</i></li> <li>- <i>Développer les actions Réseaux d'Ecoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents (Réapp) en partenariat avec la CAF : café légo, tables rondes</i></li> </ul>
<b>Acteurs mobilisés</b>	Service Education-Jeunesse, CAF, Education Nationale, CCAS, Malin Mulot, RAM, Tissu associatif, associations de parents d'élèves...
<b>Points de vigilance</b>	Articuler les objectifs définis autour de la parentalité sur le territoire avec les objectifs définis dans le cadre du REAAP (dispositif porté par la CAF Loire Atlantique.



## Projet Éducatif de Territoire –Herbignac 2018

### **ACTION 6 : ANIMER ET FAIRE VIVRE LA COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE (CF. Partie IV Pilotage et évaluation du PEDT)**

<b>Public concerné</b>	Les enfants, les jeunes, les familles herbignacaises L'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes sur la commune d'Herbignac
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la transmission des informations entre les acteurs</li> <li>• Renforcer la connaissance des missions et des champs d'intervention de chacun</li> <li>• Encourager le développement de projets communs entre les acteurs du territoire</li> <li>• Mettre en place une politique Enfance-Jeunesse pilotée et partagée</li> </ul>
<b>Modalités opératoires</b>	<p><b><u>Connaissance et partage des acteurs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une plaquette papier et dématérialisée (présente sur le site Internet de la ville) recensant les coordonnées et les missions de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes</li> <li>• Transmettre les projets pédagogiques des différentes structures aux acteurs pouvant être concernés ;</li> </ul> <p><b><u>Pilotage du PEDT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintenir le comité de pilotage du PEDT</b> qui valide les grandes orientations en matière de politique enfance-jeunesse et mettre en place un <b>comité technique du PEDT opérationnel</b> ;</li> <li>• Positionner le coordinateur enfance-jeunesse comme le <b>réfèrent PEDT</b> clairement identifié sur le territoire qui anime le comité technique PEDT et qui fait le lien avec les différents partenaires.</li> </ul>
<b>Acteurs mobilisés</b>	Elus de la municipalité, Direction Générale des Services, Service Education-Jeunesse, Multi Accueil Le Malin Mulot, Relais d'Assistant Maternel Intercommunal, Direction Act Culturelle Lecture Publique (Espace Culturel), Service vie associative/sports), Association de parents d'élèves familles, enfants, jeunes...
<b>Points de vigilance</b>	Temps de coordination et de mobilisation de chacun des acteurs

### IV. LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

La commune d'Herbignac est garante de la politique éducative sur son territoire. Néanmoins, pour être opérationnel, le PEDT devra être piloté et animé de façon collégiale dans un cadre qui réunit tous les membres de la communauté éducative locale et qui assure un réel partage du pouvoir d'expression et de décision **dans les limites des prérogatives de la collectivité.**

#### A. LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU PEDT

##### Le comité de pilotage du PEDT

Le pilotage du PEDT sera assuré par un comité de pilotage composé des personnes et représentants suivants qui se réuniront 1 fois par an :

- **M. NOEL-RACINE** – Maire d'Herbignac
- **M. MARCHAND** – Maire Adjoint Aménagement du Territoire - Urbanisme - Habitat - Développement durable
- **Mme LELECQUE** – Maire-Adjoint Vie scolaire - Enfance - Jeunesse
- **Mme CHASSE** – Maire-Adjoint Solidarité – Vie sociale – Petite Enfance
- **Mme JUS-LANGLOIS** – Maire-Adjoint Culture - Tourisme
- **M. CADJET** – Maire-Adjoint Vie associative – Sports - Loisirs
- **Mme BIZET** – Conseillère déléguée à la Jeunesse
- **Mme VIGNARD** – Directrice Générale des Services
- **Mme CHAMPION** - Directrice Pôle Solidarité-Enfance-Education
- **M. FRERE** – Responsable Education Jeunesse
- **Ensemble des agents de la collectivité concernés**
- **Représentants de l'Education Nationale** (Inspecteur Académique, directions des écoles, direction des collèges, enseignants)
- **Mme SEGUINOT** Référent pédagogique DDCSPP
- **M. ROBIN** - Conseiller technique Caisse d'Allocation Familiales 44
- **Représentants des parents d'élèves**
- **Communauté d'Agglomération de Cap Atlantique** -
- **Partenaires associatifs**
- **Familles, enfants et jeunes du territoire**

### Le comité de pilotage restreint du PEDT

Par ailleurs, un comité de pilotage plus restreint se réunira 2 à 3 fois par an pour suivre l'évolution du PEDT. Il sera composé des personnes suivantes :

- **M. NOEL-RACINE** – Maire d'Herbignac
- **M. MARCHAND** – Maire Adjoint Aménagement du Territoire - Urbanisme - Habitat - Développement durable
- **Mme LELECQUE** – Maire-Adjoint Vie scolaire - Enfance - Jeunesse
- **Mme CHASSE** – Maire-Adjoint Solidarité – Vie sociale – Petite Enfance
- **Mme JUS-LANGLOIS** – Maire-Adjoint Culture - Tourisme
- **M. CADJET** – Maire-Adjoint Vie associative – Sports - Loisirs
- **Mme VIGNARD** – Directrice Générale des Services
- **Mme CHAMPION** - Directrice Pôle Solidarité-Enfance-Education
- **M. FRERE** – Responsable Education Jeunesse

Rôle du comité de pilotage restreint : Le Comité de Pilotage restreint aura pour principal objectif de garantir la cohérence de la politique petite enfance- enfance-jeunesse déployée sur le territoire et la mise en œuvre effective du Projet Educatif De Territoire.

Il s'agit plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- **D'échanger sur l'offre déployée** et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place : échanges d'informations, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements ;
- **D'évaluer, de manière continue, le Projet Educatif De Territoire** mis en œuvre sur la commune, sur la base de l'élaboration d'un référentiel commun d'évaluation ;
- **De déterminer les priorités d'actions** à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés
- 

### Le comité technique du PEDT

Le comité technique du PEDT sera l'**instance opérationnelle** de la mise en place et du suivi du PEDT et de la politique petite enfance-enfance-jeunesse.

Le comité technique du PEDT réuni par la coordinateur enfance-jeunesse présentera au comité de pilotage les avancées du PEDT, les difficultés repérées et pourra être en mesure de formuler des pistes d'amélioration à valider en comité de pilotage.

Le comité de pilotage pourra se réunir 2 à 3 fois par an.

Rôle du comité technique : Il aura pour objectif de mettre en œuvre le PEDT en se rapprochant des acteurs concernés. Il pourra se réunir trois fois par an et présentera l'avancée des travaux au comité de pilotage.

Composition du comité technique : directrice Pôle Solidarité-Enfance-Education, coordinateur enfance jeunesse, direction ALSH, direction multi accueil, Animation RAM, prestataire en charge des activités jeunesse, service culturel, vie associative

### COORDINATION ET SUIVI DU PEDT

#### Le coordinateur Enfance-Jeunesse

##### Rôle du coordinateur :

- Garantir et s'assurer du respect des objectifs du PEDT ;
- Mettre en lien les différents services de la commune intervenant auprès des enfants et des jeunes :
  - Présenter le PEDT à tous les services
  - Institutionnaliser une communication régulière entre les services
- Garantir la cohérence et la pertinence des actions développées ;
- Animer en lien avec les élus référents les temps de coordination mis en place dans le cadre du PEDT et de la politique Enfance-Jeunesse à savoir la préparation du comité de pilotage PEDT, l'animation du comité technique PEDT

### B. L'ÉVALUATION DU PEDT

#### LE SENS DE L'ÉVALUATION : ÉVALUER POUR MIEUX PILOTER

L'évaluation du PEDT est le moment de prendre du recul sur les mesures décidées et mises en place. L'objectif est d'analyser le fonctionnement des actions proposées avec l'opportunité de proposer des pistes d'amélioration. Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du Projet Educatif de Territoire et sa pertinence vis-à-vis des attentes et besoins de la population.

Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet ;
- Pour apprécier l'impact des projets mis en place à destination des enfants, des jeunes et des familles à la fois dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mais également dans l'accompagnement des adolescents et de leurs familles ;
- Pour piloter le Projet Educatif de Territoire, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de pistes d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

#### **Signataires du projet :**

Monsieur le Maire d'Herbignac,  
Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Le Directrice Départementale déléguée de la Loire Atlantique de la DRDJSCS,  
La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique.